



# COMMUNIQUÉ

No:  
No.: 20

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 6 MARS 1981

## ACCORD SUR LES RESSOURCES HALIEUTIQUES DE LA CÔTE EST ET TRAITÉ SUR LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE MARITIME DANS LA RÉGION DU GOLFE DU MAINE

---

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark MacGuigan, et le ministre des Pêches et Océans, l'honorable Roméo LeBlanc, ont exprimé aujourd'hui leur vif désappointement et leur profond regret à l'annonce que les États-Unis abandonnaient unilatéralement l'Accord sur les ressources halieutiques de la côte est signé par les gouvernements du Canada et des États-Unis en 1979. L'Administration américaine a décidé de retirer cet accord et de demander l'assentiment du Sénat uniquement à la ratification du Traité sur la délimitation de la frontière maritime dans la région du golfe du Maine. Les deux accords avaient été négociés conjointement et ont été soumis au Sénat il y a près de deux ans.

L'accord sur les ressources halieutiques prévoyait une gestion concertée des stocks de poisson présentant un intérêt commun ainsi que l'établissement de contingents autorisés et la répartition de ces prises entre les pêcheurs des deux pays, et établissait des procédures exécutoires pour la résolution des problèmes que pouvait susciter l'application de l'accord. Le Traité soumet le différend frontalier dans le golfe du Maine à la Cour internationale de Justice.

Messieurs MacGuigan et LeBlanc ont noté que ces événements ne manqueront pas de causer une vive réaction au Parlement du Canada ainsi qu'auprès du public et plus